

# APPEL A CANDIDATURE

Maraichage et / ou production fruitière en agriculture biologique à Gattières

Débouchés priorisant la restauration collective publique

Août 2024



Date de publication de l'appel à candidature : 09/08/2024

**Date limite de dépôt de la fiche de candidature (annexe 3) auprès de la SAFER PACA :  
25/08/2024 minuit**

Fiche de candidature à transmettre par email à [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

**Pour tout renseignement :**

SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :

- Mme Léa RADZIK, conseillère foncière  
Téléphone : 07 86 66 00 25 – Mail : [lea.radzik@safer-paca.com](mailto:lea.radzik@safer-paca.com)
- Secrétariat SAFER PACA  
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

Département des Alpes-Maritimes

M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural

Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : [glambert@departement06.fr](mailto:glambert@departement06.fr)

## 1. CONTEXTE

Dans le cadre du Plan agricole et rural départemental 2021-2028, voté par délibération le 15/11/2021, le Département, déjà pleinement engagé dans le soutien et le développement de l'agriculture maralpine, a souhaité porter une politique encore plus ambitieuse autour de 3 grandes orientations :

- Protéger et structurer les surfaces agricoles du territoire ;
- Proposer une alimentation durable et locale ;
- Adapter les exploitations agricoles au changement climatique.

L'un des projets emblématiques de ce plan est la construction de la ferme départementale, dont l'objectif principal est d'accroître la production d'une alimentation durable et locale, certifiée Agriculture Biologique et à destination principalement de la restauration collective de compétence départementale. La ferme départementale est constituée de plusieurs sites agricoles acquis par le Département.

La ferme départementale est également l'une des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département, une démarche qui contribue à recomposer un système alimentaire et agricole soutenable pour améliorer sa souveraineté alimentaire et rendre l'alimentation durable plus accessible.

## 2. OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le Département a acquis en 2022 les parcelles agricoles cadastrées section D n°2346, 2348, 2352, 2355, 2350, 2349, 2354 et 2357. Ces parcelles sont situées au lieu-dit La Grave de Font Cailloure, route M1, communément appelée « route de la Baronne », sur la commune de Gattières.

Il n'y a pas encore de numéro de voie qui indique l'entrée des parcelles ; l'entrée est située côté impair, en face du numéro 2130 route de la Baronne, et entre les numéros 2041 et 2167, route de la Baronne.

Les parcelles sont destinées principalement à une activité de maraîchage et / ou de production fruitière sous label « Agriculture Biologique », si possible avec des pratiques agroécologiques en lien avec le plan d'actions du PAT départemental : gestion économe de l'eau, pratiques agricoles adaptées au changement climatique (semences locales, amélioration de la fertilité des sols, etc.).

La production agricole est destinée principalement à la restauration collective publique de compétence départementale (par exemple les collèges) en particulier pendant les périodes scolaires. Des objectifs de production seront déterminés conjointement par le Conseil départemental et l'exploitant agricole pour s'assurer que les cultures correspondent à la demande (choix des semis, quantités prévisionnelles, etc.).

Plusieurs opérateurs économiques ont vocation à commercialiser des produits issus d'exploitations agricoles du territoire auprès des établissements de restauration collective. C'est par exemple le cas de la plateforme « 06 à table ! », qui a été créée en 2016 par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture pour approvisionner la restauration collective en fruits, légumes et autres produits d'origine locale.

Une autre part de la production pourra être commercialisée via d'autres débouchés : marchés, GMS, magasins spécialisés bio, restaurateurs et AMAP, notamment pendant les périodes de vacances scolaires.



Figure 1 - Localisation des parcelles concernées par l'appel à candidature (en vert)

### 3. DESCRIPTION DU SITE PROPOSE A LA LOCATION :

Les parcelles départementales se situent sur la commune de Gattières. Les parcelles forment un tènement de 1.62 ha. **Seuls 1.15 ha de terrain agricole font présentement l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de cet appel à candidature, suivant le plan ci-dessous.**

Le reste de la parcelle n'est pas mis à disposition pour permettre au Département de poursuivre certains aménagements.

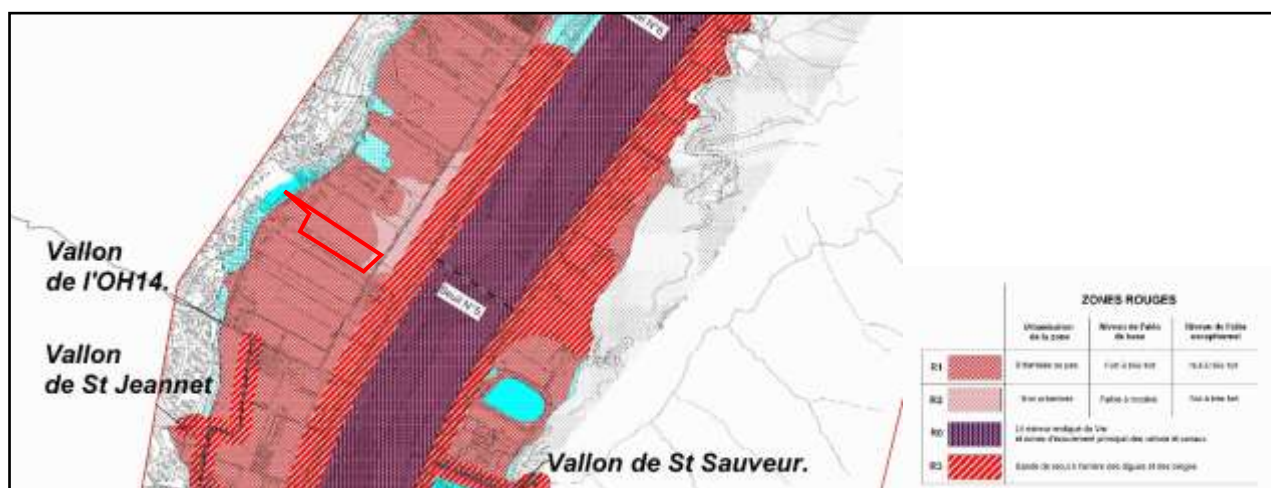


Figure 2 - Terrain mis à disposition (en vert)

- Bleu – limites cadastrales ;
- Vert – terrain mis à disposition ;
- Jaune – accès à la parcelle avec autorisation de passage pour l'exploitant.

#### 3.1. Caractéristiques urbanistiques et règlementaires :

Le terrain se situe en zones R1 (aléa fort à très fort) et R2 (aléa faible à modéré) du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Basse Vallée du Var (PPRI), en zone Ac (agricole) du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) en cours de révision et dans une trame verte d'enjeu écologique secondaire (milieux anthropisés ou en développement).



### 3.2. Occupation du sol

Le terrain était abandonné depuis plusieurs années et en friche. Des travaux de débroussaillage avec extraction et broyage des souches ont été réalisés en mars 2024.

### 3.3. Description et état des bâtiments et équipements mis à disposition :

Le terrain fera l'objet d'aménagements par le Département :

- Installation d'un compteur électrique et d'un compteur d'eau ;
- Mise en place d'une clôture et d'un portail côté route M1, communément appelée « route de la Baronne ».

### 3.4. Caractéristiques des parcelles agricoles :

- **Qualité des sols :**

Le terrain est plat (pente inférieure à 5%), la texture du sol est de type argilo-calcaire. Deux analyses de sol ont été réalisées (voir annexe 2).

- **Eau et électricité :**

Un compteur d'électricité et un compteur d'eau seront installés à l'entrée de la parcelle. L'alimentation électrique sera en mode triphasé.

Les abonnements électricité et eau seront établis au nom du Département et seront résiliés lors de la mise à disposition.

Le preneur prendra à sa charge les abonnements électricité et eau et sollicitera le tarif « eau agricole » auprès de la Régie Eau d'Azur.

- **Accès**

L'accès se fait par la route M1, communément appelée « route de la Baronne ».

## 4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

### 4.1. Bail SAFER de 5 ans

Le terrain sera mis à disposition au travers d'une Convention de Mise à Disposition (CMD) par le Département à la SAFER. La SAFER mettra ensuite le bien à disposition du preneur via un bail SAFER de 5 ans.

Le choix de l'exploitant s'effectue par la SAFER après avis du Comité Technique Départemental et approbation des Commissaires du Gouvernement. La mise à disposition du foncier est prévue pour le 01/01/2025.

### 4.2. Redevance

Le montant de la redevance annuelle pour le preneur est calculé suivant les formules et indices des arrêtés préfectoraux en vigueur, **soit un montant annuel de 3 052,01 €.**

Ce montant est révisable chaque année suivant l'arrêté préfectoral fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages.

NB Les arrêtés préfectoraux en vigueur au moment de l'Appel à Candidature sont :

- DDTM-SEAFEN-AP n°2020-182 – Arrêté portant sur la fixation des conditions d'établissement des prix du prix des fermages (28/09/2020)
- DDTM-SEAFEN-AP\_n°2023\_198 – Arrêté fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages pour 2023 (07/11/2023)

## 5. CALENDRIER ET MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

### 5.1. Calendrier

- 09/08/2024 : publication de la publicité légale SAFER ;
- 25/08/2024 minuit : date limite de candidature auprès de la SAFER PACA ;
- Entre le 28/08/2024 et le 06/09/2024 : une visite de terrain sera proposée aux candidats ;
- 03/10/2024 : attribution par le Comité Technique Départementale SAFER.

### 5.2. Modalités d'envoi des candidatures :

La fiche de candidature (annexe 3), dûment complétée, doit être déposée ou transmise **avant le 25/08/2024 minuit** à la SAFER PACA, par email à [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

### 5.3. Renseignements

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

- *SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :*
  - Mme Léa RADZIK, conseillère foncière  
Téléphone : 07 86 66 00 25 – Mail : [lea.radzik@safer-paca.com](mailto:lea.radzik@safer-paca.com)
  - Secrétariat SAFER  
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

➤ Département des Alpes-Maritimes

- M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural  
Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : [glambert@departement06.fr](mailto:glambert@departement06.fr)

5.4. Protection des données personnelles

Les données personnelles sont collectées par la SAFER. Elles sont utilisées dans le cadre de l'exercice des missions d'intérêt général confiées aux SAFER en vertu de l'article L. 141-1 du Code rural et de la pêche maritime et sont nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers de candidature.

Ces données personnelles seront conservées par la SAFER pendant toute la durée de la CMD régularisée avec le Conseil Départemental et, le cas échéant, elles pourront également être conservées par la SAFER au-delà de cette durée jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans suivant l'expirant de cette CMD, conformément à la CIRCULAIRE AD 90-5 du 5 JUILLET 1990.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant.

Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, FNSafer, 91 rue du faubourg saint-honoré 75008 Paris – [dpd@safer.fr](mailto:dpd@safer.fr) ».

## ANNEXE 1 – PHOTOS



Accès à la parcelle par la route M1 (dite route de la Baronne), en face du numéro 2130, 06510 Gattières



Etat de la végétation après débroussaillage





Photo °1  
Parcelle vue depuis l'angle Nord-Ouest



Photo °2  
Parcelle vue depuis l'angle Sud-Ouest



Photo °3  
Parcelle vue depuis l'angle Sud-Est



Photo °4  
Parcelle vue depuis l'angle Nord-Est

# ANNEXE 2 – ANALYSE DE SOL



**Analyse de terre**

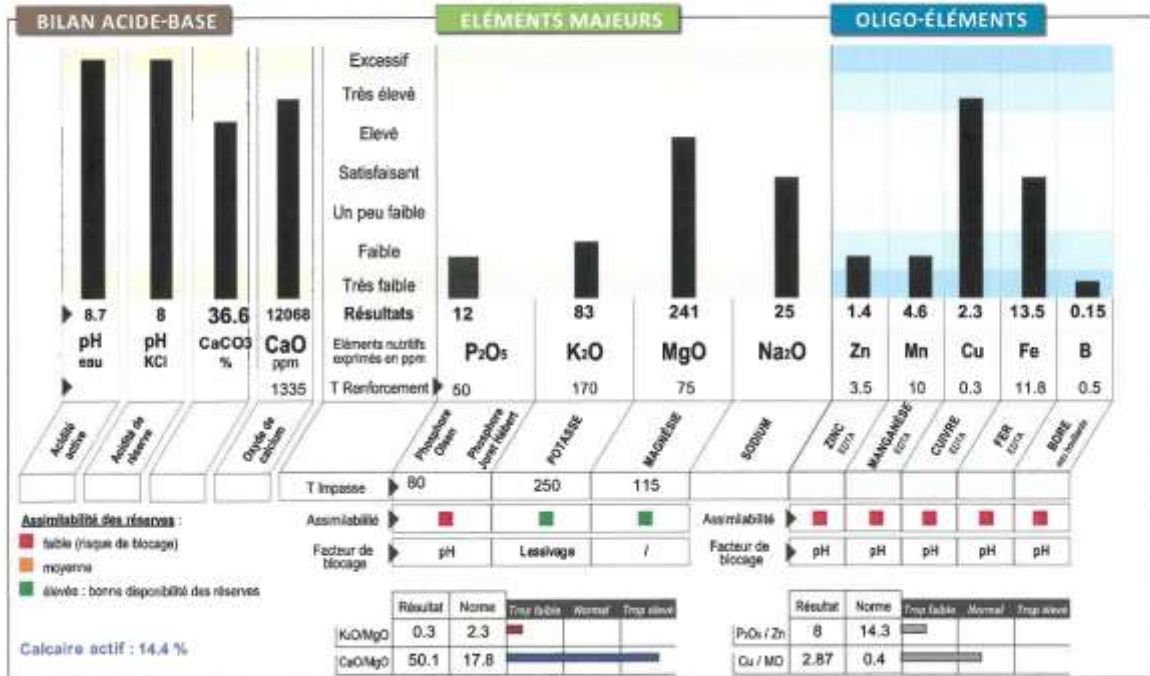
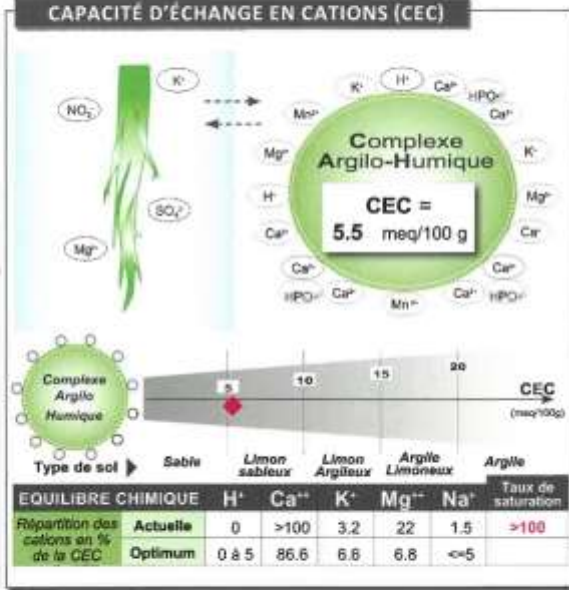
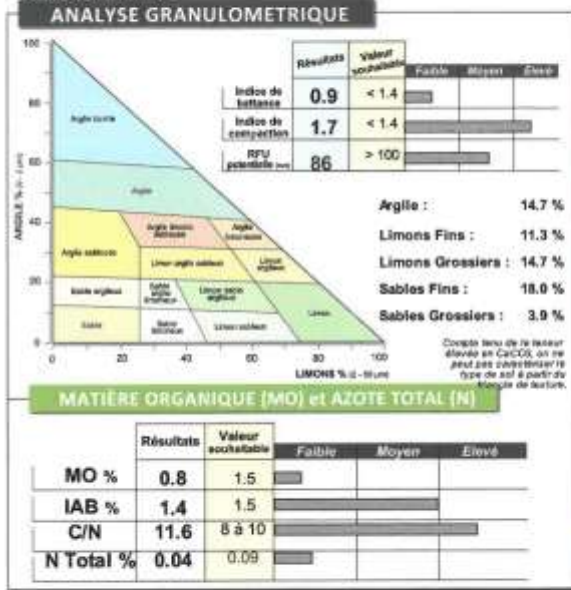
DISTRIBUTEUR : **SAS TERRE D AZUR**  
29 AVENUE DE LA GARE  
06800 CAGNES SUR MER

ANALYSE RÉALISÉE POUR : **CD 06**  
06000 NICE

Marcel CAPORALINO

Parcelle : **CD ROUTE (1 ha)** N° échantillon : **41505475** Reçu le : **09/12/2022** Expédié le : **11/01/2023**

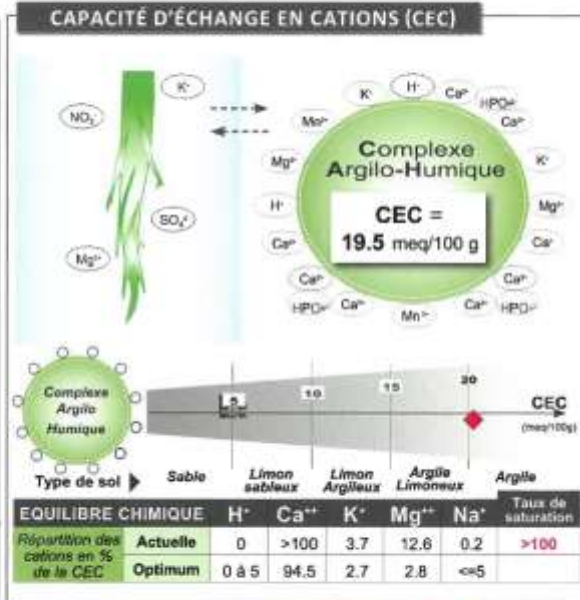
Bon de commande :



Méthode d'analyse : CEC cobalt-bauxite corrigée (NF ISO 23870), Matière organique : carbone Azote x 1.72 (NF ISO 108), pH eau : extraction eau, "soluble active" (NF X 31-103), pH KCl : extraction KCl "soluble totale" (NF X 31-104), CaCO<sub>3</sub> total (NF X 31-105), CaCO<sub>3</sub> actif (NF X 31-106), Carbone échangeable Ca<sup>2+</sup>, K<sup>+</sup>, Na<sup>+</sup>, Mg<sup>2+</sup>, extracté à l'aide de l'acétate d'ammonium (NF X 31-108), Phosphore : méthode Orléan (extraction bicarbonate de sodium), méthode Jean-reben (extraction acétate d'ammonium, NF X 31-181), Cation : Ca, Mg, Fe, et Zn extracté au chlorure Cd<sup>2+</sup> (NF X 31-120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31-122) Azote total : méthode Kjeldahl selon NF ISO 13878 (AB) - Ind. Co. d'activité biologique basé sur les paramètres régissant la microbienne du sol (pH, CaCO<sub>3</sub>, % MO, régime de saturation des réserves de nitrate, fréquence d'apport organique) FRANCE Analyse est une marque URSA.

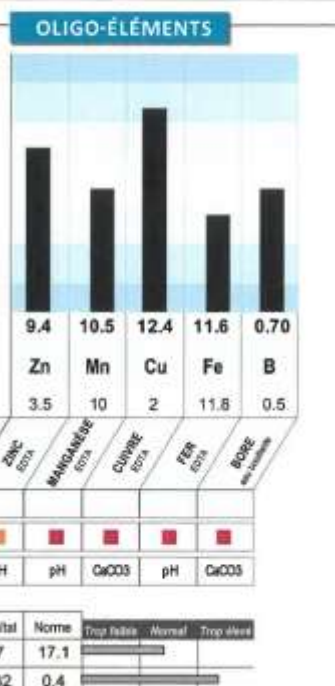
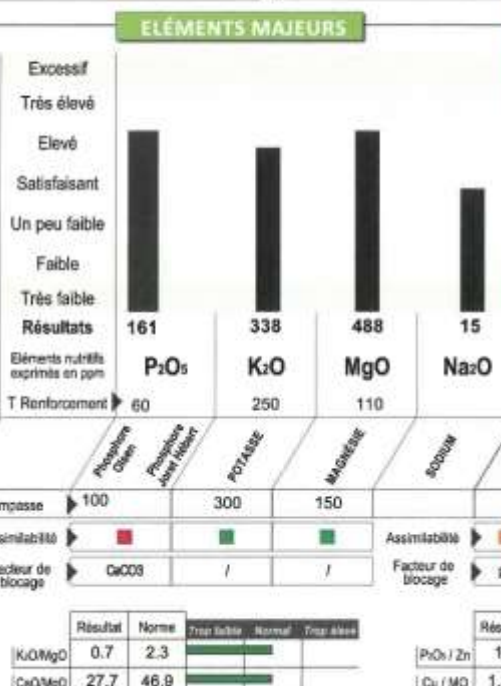
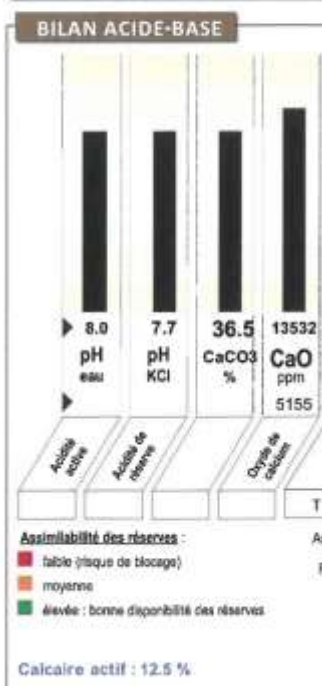


Bon de commande :



### MATIÈRE ORGANIQUE (MO) et AZOTE TOTAL (N)

Résultats	Valeur seuils	Faible	Moyen	Élevé
MO %	9.4	3		
IAB %	0.6	1.5		
C/N	12.1	8 à 10		
N Total %	0.45	0.17		



\*Méthode d'analyse: CEC cobalt-théamine corrigée (NF ISO 22470), Matière organique: carbone Azote x 1.73 (NF X31-108), pH eau: extraction eau, "acidité active" (NF X 31-105), pH KCl: extraction KCl "acidité totale" (NF X 31-104), CaCO<sub>3</sub> total (NF X 31-106), CaCO<sub>3</sub> actif (NF X 31-106), Calcium échangeable Ca<sup>++</sup>, K<sup>+</sup>, Na<sup>+</sup>, Mg<sup>++</sup>, extrais à l'oxalate d'ammonium (NF X 31-138), Phosphore: méthode Olsen (extraits bicarbonate de sodium), méthode Jean-Hébert (extraction oxalate d'ammonium, NF X 31-161), Oligo: Cu, Mn, Fe, et Zn extrais au chélateur EDTA (NF X 31-120), Bore soluble à l'eau bouillante (NF X 31-122), Azote total: Méthode Kjeldahl selon NF (ISO 15979), IAB: indice d'activité biologique basé sur les paramètres agissant la vie microbienne du sol (pH, % CaCO<sub>3</sub>, % d'argile, % MO, régime de distribution des réserves de récolte, fréquence d'apports organiques). FRANCE Analyse est une marque AUREA.

CD 06 Parcelle : CD MILIEU  
06000 NICE N° échantillon : 41505476

Comment lire et interpréter votre analyse de sol ?



HISTORIQUE DE FERTILISATION						INFORMATIONS SOL		PRÉLEVEMENT	
	Culture	Raf.	Résidus	Apport Minéral P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> K <sub>2</sub> O	Apport Organique	Type de sol :	ARGILO CALCAIRE PROFOND	Préleveur :	NON RENSEIGNE
Antécédent	JACHERE	0	Enfouis	NON NON	NON	Profondeur :	Profond	Type prélèvement :	
Précédent	JACHERE		Enfouis	NON NON	NON	% calcaire :	Un peu (<10%)	Profondeur de prélèvement :	15 cm
Nombre d'années sans apport P :		2	Nombre d'années sans apport K :		2	Terre fine :	2000T/ha	Longitude :	
								Latitude :	
								Date de prélèvement :	06/12/2022

CONSEIL CHAULAGE (kg CaO / ha)				CONSEIL ORGANIQUE (kg MO / ha)			
Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO		Entretien MO (annuelle)	Correction MO (annuelle)	Apport total MO (annuelle)	Apports MO (précédents) (différence)
/	/	/	1 <sup>re</sup> année	/	/	/	/
/	/	/	2 <sup>me</sup> année	/	/	/	/
/	/	/	3 <sup>me</sup> année	/	/	/	/
/	/	/	Total	/	/	/	/

Le bilan humique annuel moyen est déficitaire : -930 kg MO/ha/an. Cela devrait se traduire par une légère diminution du %MO. Compte tenu du %MO actuel, l'amendement organique n'est pas indispensable sur cette parcelle en dehors des apports déjà prévus. Veillez à maintenir ce capital organique en surveillant le bilan humique (équilibre entre les pertes d'humus et les restitutions d'humus).

Interprétation COMFER normes 2007/2009

Classe d'exigence (pour P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, K<sub>2</sub>O, MgO) ou de sensibilité des cultures à la carence en oligo-éléments : faible ■ moyen ■■ Elevé ■■■■

1 <sup>ère</sup> CULTURE LEGUMES Résidus : Ramassés				CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS					
	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
EXIGENCE DE LA CULTURE	■■■■	■■■■	■■■	■	■■■	■■■■	■	■■■■	■
T Renforcement / T Impasse	60/100	250/300							
Exportations (kg / ha) (1)	100	180	30						
Coeff multiplicateur (2)	1.2	1			AS	S		AS	AS
CONSEIL DE FUMURE (kg / ha)	120	180	---	Dose (kg / ha)					

2 <sup>ème</sup> CULTURE LEGUMES Résidus : Ramassés				CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS					
	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
EXIGENCE DE LA CULTURE	■■■■	■■■■	■■■	■	■■■	■■■■	■	■■■■	■
T Renforcement / T Impasse	60/100	250/300							
Exportations (kg / ha) (1)	100	180	30						
Coeff multiplicateur (2)	0.8	0.6			AS	S		AS	AS
CONSEIL DE FUMURE (kg / ha)	80	110	---	Dose (kg / ha)					

3 <sup>ème</sup> CULTURE NON RENSEIGNE Résidus : Enfouis				CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS					
	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO	Zn	Mn	Cu	Fe	B	Mo
EXIGENCE DE LA CULTURE									
T Renforcement / T Impasse									
Exportations (kg / ha) (1)									
Coeff multiplicateur (2)	0.8	0.6							
Report des pailles du précédent									
CONSEIL DE FUMURE (kg / ha)	---	---	---	Dose (kg / ha)					

Conseil P/K : Le report des pailles n'est pas pris en compte car le résultat est supérieur à T Impasse.

	PHOSPHORE P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	POTASSE K <sub>2</sub> O	MAGNÉSIE MgO
Dose totale / Dose moyenne	200 / 67	290 / 97	
Somme des pertes	200	360	60
Renforcement (+) / Destockage (-)	0	-70	-60

Oligo-éléments : conseil établi en fonction de la teneur du sol et de la sensibilité de la culture à la carence. Le conseil peut être "impératif" (I) ou "à surveiller" (AS), il est proposé en Kg d'élément pur dans le cas d'un apport au sol (Cu, Zn ou bore). Pour le manganèse, un apport foliaire est recommandé en cas de besoin (FOL).

# ANNEXE 3 – FICHE DE CANDIDATURE (à compléter)



Date de dépôt de Candidature : .....

**FICHE DE CANDIDATURE – 06**  
Exploitant agricole

## EXPLOITATION qui utilisera les PARCELLES

**PIECE(S) A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :** fiche d'affiliation MSA (attestation parcellaire)

**NOM DE L'EXPLOITANT AGRICOLE OU DE LA SOCIETE AGRICOLE :**

Exploitation individuelle : oui  Sociétaire

Adresse du siège d'exploitation :

**N° PACAGE :**

**N° SIRET :**

**N°MSA :**

**Si Exploitation Individuelle :**

Chef d'exploitation oui  Pluriactivité (préciser statut) :

Date d'installation : .....  Avec DJA  Sans DJA oui

**Si Exploitation Sociétaire :**

**Raison Sociale :**

Nature de la forme Sociétaire :

Associés de la société :

NOM Prénom	1 :	2 :	3 :
Date de naissance			
Lien de parenté			
Statut			
Nombre de part			
Date Installation			
DJA ? (oui/non)			

**CAPACITE PROFESSIONNELLE/EXPERIENCE :**

Formation / Diplôme :

Expérience :

**REVENUS EXTRA AGRICOLE > 30 170 €/AN :**  Oui  Non

**NOMBRE D'EQUIVALENT TEMPS PLEIN :**

Conjoint Collaborateur  Aide Familial : .....  CDD : .....  CDI : .....  Saisonnier : .....

**ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN PLACE :**

Agriculture Biologique  Oui  Non

Productions Principales :

Autres Productions :

Filière animale : effectifs et surfaces déclarées à la PAC par type de prorata par commune

Filière végétale : surfaces exploitées par type de culture et par commune

Surfaces totales : ..... dont en propriété : ..... et en location : .....

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant. Le PROMETANT peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à « Délégue à la protection des données, FNSafer, 81 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris - dgd@safer.fr ».

Maj - 08 août 2024

Page 1/5



Montant de la redevance annuelle :

€

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE :

DEBOUCHES ENVISAGES ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION :



**PLAN D'IMPLANTATION DES CULTURES**

**OBSERVATIONS / CLAUSES SUSPENSIVES DE LA CANDIDATURE :**

Le candidat :

- Reconnaît avoir pris connaissance du dossier d'information présentant les conditions relatives à l'appel à candidatures notamment concernant la localisation des biens et le zonage en matière d'urbanisme, la superficie, la durée du contrat, le montant de la redevance annuelle ;
- A participé à la visite de terrain ;
- S'engage à exploiter les biens en Agriculture Biologique dans le cas où sa candidature serait retenue ;

Nous attirons votre attention sur l'importance des renseignements qui vous sont demandés : ils sont indispensables aux membres du Comité Technique pour l'étude de votre candidature. Vous pouvez, par ailleurs, compléter votre dossier par toute information qui vous semblera utile.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)

Les données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'exercice des missions d'intérêt général confiées aux SAFER en vertu de l'article L. 141-1 du Code rural et de la pêche maritime et sont nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers de candidature.

Ces données personnelles seront conservées par la SAFER pendant toute la durée de la CMD régularisée avec le Conseil Départemental et, le cas échéant, elles pourront également être conservées par la SAFER au-delà de cette durée jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans suivant l'expiration de cette CMD, conformément à la CIRCULAIRE AD 90-5 du 5 JUILLET 1990.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant.

Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, FNSafer, 91 rue du faubourg saint-honoré 75008 Paris – dpd@safer.fr ».

- Refus de transmission des données personnelles aux partenaires de la SAFER

**PARTIE RESERVEE A LA SAFER :**

**NATURE D'INTERVENTION :**

**SR APRES RETRO :**

**MOTIVATION**

**TRANSFORMATION DU BIEN:**

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant. Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, FNSafer, 91 rue du faubourg saint-honoré 75008 Paris – dpd@safer.fr ».

MAJ – 08 août 2024

Page 5/5